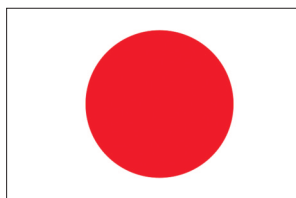


LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Japon

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		JAPON	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	377 960	549 190*
Population	millions d'habitants – 2012/13	127,3 (-0,2%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,89 (17 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	3 705 (3 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+1,6	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	29 099	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012 pour le Japon 2013 pour la France**	1,2	1,7
Surface arable	Mha – 2012	4,2	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	4,5	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	25	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	-105,2	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2014	Exportations : 4 100 (dont 89% IAA)*** Variation 2013/14 (en €)**** : +10,6%	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 58 800 (dont 70% IAA) Variation 2013/14 (en €) : +4,4%	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
		Solde : -54 600 <i>Source douanes Japon</i>	Solde : +9 100 <i>Source douanes France</i>
		J vers F : 48 (dont 88% IAA) Variation 2013/14 : +3,7% <i>Source douanes France</i>	F vers J : 1 093 (dont 95% IAA) Variation 2013/14 : -0,5% <i>Source douanes France</i>
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0,1% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 64 ^e	2,6% des importations de J Rang parmi les fournisseurs de J : 10 ^e
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		1,9% des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 11 ^e <i>Source douanes France</i>	0,8% des exportations de J Rang parmi les clients de J : 17 ^e <i>Source douanes Japon</i>

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^e et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

**** Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9% entre 2013 et 2014.

Ce qu'il faut retenir

✚ Le Japon dispose d'une surface agricole six fois inférieure à celle de la France, pour une population deux fois plus nombreuse.

✚ L'agriculture japonaise, malgré le soutien continu du gouvernement, assure désormais moins de 40% de l'autosuffisance alimentaire du Japon, pour sa consommation intérieure comme pour le fonctionnement de son industrie agroalimentaire.

✚ La relève d'une population agricole vieillissante et l'agrandissement de la taille des exploitations seront nécessaires pour enrayer l'érosion de la compétitivité de l'agriculture japonaise.

✚ Le Japon s'est engagé tardivement et à son corps défendant, dans la négociation de multiples accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. Les discussions engagées avec les pays membres du TransPacific Partnership, avec la Chine et la Corée du Sud dans le cadre d'un accord tripartite, ainsi qu'avec l'Union européenne depuis mars 2013, exercent une forte pression pour accélérer l'adaptation de son agriculture.

✚ Le Parti Libéral Démocrate revenu au pouvoir fin 2012, doit, comme son prédécesseur, composer avec le puissant syndicalisme agricole opposé à une remise en cause de

la politique gouvernementale jusqu'ici très protectrice ; une réforme du syndicalisme agricole est envisagée mais ses effets ne devraient pas être notables à court terme.

✚ Le Japon représente le troisième solde commercial agroalimentaire de la France hors UE derrière USA et Algérie, qui y bénéficie d'une image positive pour la qualité sanitaire et gustative de ses produits. Au-delà du secteur des boissons (vins, spiritueux, eaux minérales), l'action à l'export doit ouvrir plus largement le marché japonais aux produits solides, particulièrement les plus emblématiques (foie gras, fromages affinés, produits gourmets).

✚ L'accès à ce marché rémunérateur reste difficile, mais la levée de l'embargo sur la viande bovine française intervenue en février 2013 est un premier signe d'ouverture.

✚ Le Japon a adopté un système d'indication géographique pour les produits agroalimentaires et souhaite, dans le prolongement de l'inscription du « Washoku » (repas traditionnel des japonais) à l'UNESCO, développer ses exportations.

Production agricole

L'archipel japonais, qui s'étend sur 3 000 km du nord au sud, est principalement montagneux. Les plaines agricoles, qui ne constituent que 12% de son territoire, sont soumises à la pression de l'urbanisation, la sismicité du pays rendant problématique et coûteuse la construction sur les pentes. La montagne japonaise est donc un espace dédié principalement à la forêt.

La géographie et l'histoire ont façonné un espace cloisonné, offrant une grande variété de terroirs, que l'urbanisation des soixante dernières années n'a pas abolie.

La population agricole représente 9% de la population totale. L'agriculture occupe 4% de la population active et produit 1,2% du PIB total (2,5 en y incluant les activités sylvoicole, de la pêche maritime et de l'aquaculture).

L'âge moyen des agriculteurs japonais est supérieur à 65 ans et 77% d'entre eux ont plus de 60 ans. La population japonaise est vieillissante et marquée depuis quelques années par une décroissance.

Cette population vieillissante et surtout très hétérogène (retraités, doubles actifs...) est majoritairement propriétaire d'exploitations petites et morcelées (1,2 ha en moyenne). Les exploitants sont membres de coopératives locales, dont l'Union Zennoh, elle-même partie du Groupe JA qui pilote une gamme complète de services pour les agriculteurs : ap-

visionnement, commercialisation, services bancaires et assurances. Le groupe JA est surtout le puissant représentant du secteur rural et agricole vis à vis du gouvernement.

Le taux d'autosuffisance alimentaire (en base calorique), en constant déclin depuis les années 60, est maintenant descendu sous le seuil de 40%.

Plus de 50% de la SAU totale est consacré à la production de riz, alors que celle-ci représente moins de 20% de la valeur totale de la production. Les productions de viande (bovine, porcine et volaille), des autres céréales et surtout de fruits et légumes représentent en revanche une proportion de plus en plus importante de la valeur totale.

Néanmoins **l'agriculture de l'île septentrionale de Hokkaido, première région de production agricole japonaise**, présente des exploitations de taille supérieure (60% d'exploitations de plus de 10ha contre 17% dans le reste de l'Archipel) et est marqué par une spécialisation dans la production laitière, la riziculture étant moins dominante (19% contre 66% dans le reste de l'Archipel).

Avec près de 30 000 km de côtes, le Japon dispose d'une **zone de pêche parmi les plus étendues au monde**. Si les techniques aquacoles sont performantes, la flotte de pêche est vétuste et les réserves halieutiques diminuent, fragilisant l'industrie de la pêche. Pour répondre à la demande intérieure, une des plus élevées au monde (66 kg/an/habitant), le Japon est devenu importateur de produits de la mer, pour 45% de sa consommation.

Le patrimoine forestier (67% du territoire), en grande partie planté après 1947, arrive aujourd'hui à maturité. La mobilisation de la ressource est coûteuse, rendant ce secteur peu compétitif : le Japon ne produit que 24% de ses besoins en bois. Des mesures ont été adoptées afin de promouvoir l'utilisation de la ressource sylvicole japonaise.

Politique agricole

Jusqu'en 2009, la politique agricole japonaise s'appuyait presque exclusivement sur un **fort soutien aux prix agricoles intérieurs**, matérialisé par des **droits de douanes** moyens plus élevés pour les produits alimentaires (18,8%) que pour l'ensemble des importations (6,5%).

Certain secteurs sont particulièrement protégés : riz (2,62 €/kg), blé (0,42 €/kg), sucre (0,55 à 0,82 €/kg), produits laitiers (25% + 0,48 €/kg). Le Japon fait également grand usage des contingents tarifaires, administrés directement par l'*Agricultural Livestock Industries Corporation* (ALIC), sous tutelle du ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (MAFF), pour contrôler les importations concurrençant ses producteurs nationaux.

Lors de **l'alternance politique de 2009**, le Parti Démocrate du Japon (PDJ) a introduit des aides partiellement découplées aux revenus des agriculteurs. Limitées initialement aux producteurs de riz, ces aides ont été élargies à d'autres productions, notamment l'orge et le sarrasin. Sous la pression des organisations agricoles, les deux dispositifs de soutien des prix et de soutien des revenus se sont cumulés, induisant une **augmentation du soutien total à l'agriculture (1,03% du PIB en 2008 ; 1,2% du PIB en 2012)**. En 2012 l'agriculture japonaise reste ainsi une des agricultures les plus aidées parmi les pays membres de l'OCDE.

Depuis fin 2012 et le retour au pouvoir du Parti Libéral Démocrate (PLD), **plusieurs réformes ont été initiées** en vue de renforcer la compétitivité du secteur agricole dans le contexte de négociations d'accords économiques et d'une possible libéralisation du marché japonais. Ainsi dans le cadre de la 3e flèche des Abenomics (paquet de réformes structurelles visant à rehausser le potentiel de croissance), le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une stratégie pour une « agriculture agressive ».

Cette stratégie prévoit de **renforcer le secteur de la production** en procédant au remembrement avec la mise en place au niveau préfectoral d'une Organisation publique intermédiaire (OPI) participant à la gestion du foncier agricole. Cette mesure doit permettre d'enrayer le développement important des friches agricoles et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs professionnels ; les milieux d'affaires souhaitent pour leur part faciliter l'accès des entreprises au foncier agricole.

La stratégie prévoit également de **développer la demande**, notamment en développant les exportations agroalimentaires japonaises (450 Md de yens, soit 3,2 Md€) pour atteindre l'objectif affiché de 1000 Md de yens en 2020 (soit 7,2 Md€) ; l'inscription du *washoku*, gastronomie traditionnelle japo-

naise, au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO en décembre 2013, pourrait contribuer aux efforts japonais. Le gouvernement souhaite également réformer le système d'aides au secteur rizicole afin de réorienter la production de riz (notamment à des fins d'alimentation animale) et créer de nouveaux débouchés pour cette filière.

Enfin la stratégie prévoit **d'établir une chaîne de valeur** dans le secteur agricole et agroalimentaire en développant les coopérations entre les secteurs de la production, de la transformation et des services. En dépit de la résistance des organisations agricoles, pourtant alliées traditionnelles du PLD, le gouvernement envisage également une réforme du statut et du rôle de ces organisations. D'autres mesures notables ont été adoptées, telles que la mise en place d'un système **d'indication géographiques** pour les produits agricoles et agroalimentaires ainsi que la promotion de la **multifonctionnalité de l'agriculture**.

Échanges commerciaux

Le Japon est le premier importateur net et quatrième importateur mondial de produits agroalimentaires avec 58,8 Md€ d'importations en 2014, représentant 5,3% des importations mondiales de ce secteur.

Le Japon est néanmoins un pays auquel l'accès est difficile : il est protégé par des pics et barrières tarifaires élevées appliquées à la longue liste de ses productions nationales « sensibles » : riz, blé, produits laitiers, sucre, viande de porc et de bœuf. Un haut niveau d'exigences sanitaires, peu harmonisé avec les normes internationales, constitue autant d'efficaces barrières complémentaires.

Ses partenaires commerciaux agroalimentaires sont avant tout les pays de la zone Asie-Pacifique, et en premier lieu, les États-Unis.

Structurellement, le Japon importe des produits de la mer, des produits carnés, des céréales et oléo-protéagineux (pour l'essentiel destinés à l'alimentation animale). **La France est le dixième fournisseur du Japon** pour les produits agroalimentaires.

Le Japon exporte surtout des produits de la mer, des préparations alimentaires et des boissons. L'exportation (4,1 Md€ en 2014) est un des axes de la politique agricole japonaise pour relancer son agriculture. Le tsunami du 11 mars 2011 et l'accident sur la centrale de Fukushima ont provoqué une diminution des exportations agroalimentaires japonaises, qui repartent progressivement à la hausse depuis 2012. **La France est le 17^e client du Japon** pour les produits agroalimentaires.

Troisième solde commercial hors Europe (1,04 Md€ en 2014), les parts de marché françaises sont modestes (2,6%) car les exportateurs français sont absents du marché des matières premières agricoles, et se concentrent sur des produits haut de gamme et transformés :

- 31% des parts de marché dans le secteur des boissons (52% pour les vins) ;

- le Japon est le 3^e marché d'exportation pour les eaux minérales ;
- 5 % de parts de marchés pour les produits laitiers (6 % pour les fromages) ;
- les exportations françaises de volailles sont portées par le foie gras ;
- les produits français d'épicerie fine sont également appréciés.

Malgré quelques signes positifs, comme la levée partielle en février 2013 de l'embargo sur les viandes bovines françaises, les contraintes techniques (notamment sanitaires et phytosanitaires) et administratives à satisfaire pour exporter au Japon constituent une difficulté d'accès au marché et un frein au développement des relations commerciales.

Accords internationaux

Traditionnellement très attaché au multilatéralisme, le Japon fait partie des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les plus actifs en matière de lutte contre une libéralisation rapide des marchés agricoles. Il a défendu dans cette enceinte la possibilité de désigner des produits sensibles pour lesquels il peut maintenir des taux de douanes non plafonnés (riz, sucre, produits laitiers notamment) et des ouvertures de contingents tarifaires limités. Dans le même temps, le Japon défend la possibilité de recourir au soutien interne à travers la mobilisation des aides classées dans la boîte verte.

Cependant, le cycle de Doha étant désormais depuis plusieurs années en sommeil, le Japon s'est engagé tardivement dans un **programme de négociations bilatérales**. Jusqu'en 2012, ces négociations ont surtout concerné des pays d'Asie du Sud-Est (Singapour en 2002, Malaisie en 2004, Philippines en 2006, Indonésie, Thaïlande et Vietnam en 2007, ASEAN en 2008, Brunei en 2010), l'Inde (2011) et quelques pays d'Amérique latine (Mexique en 2004, Chili en 2007 et Pérou en 2011), ainsi que la Suisse (2009).

Plus récemment, le Japon a conclu un accord avec l'Australie (2014) et la Mongolie (2015). L'accord avec l'Australie prévoit notamment des réductions tarifaires sur certains produits sensibles tels que les viandes de porc et de bœuf.

Des négociations pour un accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et le Japon ont débuté en mars 2013 et conduit à une dizaine de cycles de négociations à ce stade. L'UE aborde cette négociation en insistant sur la nécessité d'harmoniser les normes japonaises et internationales notamment en matière sanitaire (en référence aux règles de l'Organisation mondiale de la santé animale - OIE), mais aussi d'additifs alimentaires ou de propriété intellectuelle (indications géographiques). Les résultats attendus portent donc sur la réduction des barrières non tarifaires aussi bien que tarifaires et es négociations se poursuivent afin qu'un plus grand nombre de consommateurs japonais accèdent aux produits alimentaires français à forte valeur ajoutée et porteurs d'image.

Le Japon s'est simultanément engagé dans les négociations du *TransPacific Partnership* (TPP).

Le Japon a enfin amorcé des discussions dans le cadre d'un accord tripartite Japon-Chine-Corée, tout en relançant les négociations d'accords commerciaux bilatéraux, avec notamment le Canada, la Colombie, la République de Corée, ou régionaux avec le *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP, qui comprend l'ASEAN + 6 pays) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG).

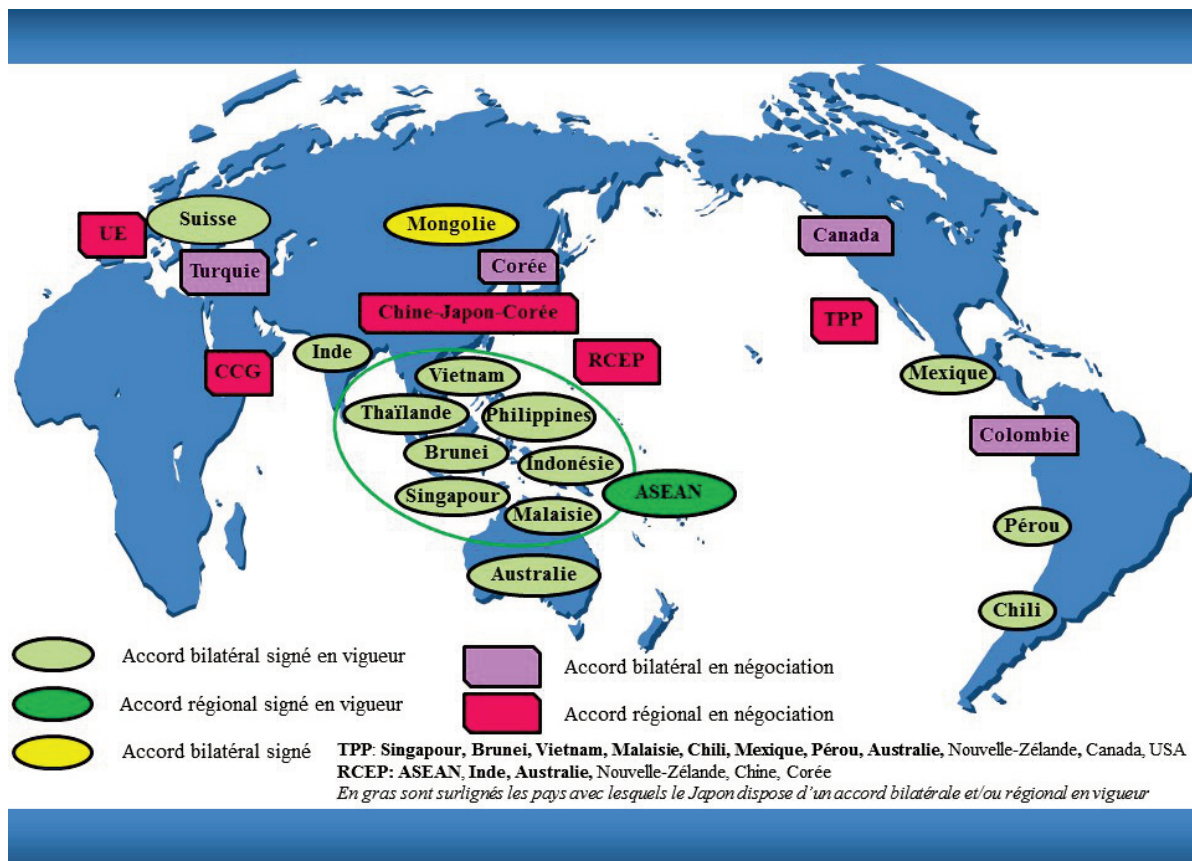
Début 2015, le Japon se trouve ainsi engagé dans plusieurs négociations où la compétitivité décroissante de son secteur agricole le met en position défensive. Tout en cherchant à accroître l'intégration de son économie dans le marché mondial, le Japon continue de défendre ses produits sensibles (riz, blé, sucre, produits laitiers, viandes bovines et porcines) pour lesquels les résistances à la levée des barrières tarifaires restent fortes.

Simultanément, dans les différentes enceintes multilatérales, le Japon se montre très actif :

- En matière d'aide au développement, le Japon est le deuxième contributeur au budget de la FAO, organisation au sein de laquelle il a initié la concertation internationale sur les Principes pour des investissements responsables dans l'agriculture (PRAI).
- Au sein du G20, le Japon est très actif pour promouvoir les questions agricoles et alimentaires en soutenant notamment l'organisation d'une réunion des ministres de l'agriculture.
- La sécurité alimentaire et la lutte contre la volatilité des prix sont des enjeux stratégiques sur lesquels le Japon est très actif, au sein du G20 agricole et des dispositifs mis en place à cette fin depuis 2011 (*Agricultural Market Information System* - AMIS, et Forum de Réaction Rapide - RRF) ou au sein d'initiatives régionales en Asie de l'est (renforcement des capacités de stockage de céréales).
- Au sein de l'Organisation internationale de la santé animale (OIE), le Japon est un contributeur important et héberge la représentation régionale pour l'Asie-Pacifique. Le Japon est également un acteur incontournable des négociations internationales en matière de gestion des pêches.
- Le Japon héberge l'Organisation internationale pour les bois tropicaux (OIBT).

Dans le domaine du **climat**, les positions japonaises sont coordonnées par les ministères des affaires étrangères, environnement, industrie, et dans une moindre mesure agriculture. Dans le cadre de la COP21, le Japon est favorable à un accord associant l'ensemble des parties. Peu ambitieux au niveau national, notamment concernant la contribution des énergies renouvelables, le Japon dispose d'un potentiel de financement important et devrait constituer un acteur important pour l'agenda des solutions dans le domaine des technologies innovantes à bas-carbone. Le ministère de l'agriculture milite en faveur de la prise en compte de l'importance du rôle des sols dans le cadre de l'année mondiale des sols de la FAO ; le secteur bois avait permis par le passé au Japon d'atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

Le Japon accueillera en 2016 le 42^e sommet du G7, les 26 et 27 mai dans la préfecture de Mie.



Relations bilatérales

Le dialogue bilatéral est constant et se matérialise par des rencontres régulières entre les ministres de l'agriculture français et japonais et l'accueil de nombreuses missions d'information d'experts japonais en France. La visite d'Etat au Japon du Président de la République Française en juin 2013, puis celle en France du Premier Ministre japonais en mai 2014 ont permis de réaffirmer la volonté des deux pays de bâtir une relation privilégiée. Un groupe de travail à haut niveau sur les sujets agricoles et agroalimentaires a été mis en place et s'est réuni une première fois en juin 2014 à Paris ; la prochaine réunion devrait se tenir au second semestre 2015 au Japon. L'image dont bénéficient les produits agroalimentaires français au Japon (sécurité sanitaire, qualité et origine, culture alimentaire, etc.) constitue une composante de cette relation.

Le dialogue institutionnel bilatéral se décline également dans le cadre du dialogue multilatéral :

> Les liens créés lors de la Présidence française du G20 en 2011 et la convergence de vue entre le Japon et la France sur les enjeux de la sécurité alimentaire et pour réduire la volatilité des prix des matières premières se sont renforcés, notamment lors de la crise de l'été 2012. Les deux pays col-

laborent dans les différentes instances pour rendre opérationnels les outils élaborés en commun au sein du G20 (AMIS, RRF, etc.) et maintenir l'agriculture à l'agenda du G20.

> Le dialogue dans le cadre de la FAO, particulièrement dans le domaine des investissements agricoles responsables offre, de même, des points de vue convergents sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement, ouvrant ainsi des perspectives communes de coopération commune de la France et du Japon dans des pays tiers en Asie ou en Afrique.

À la suite du séisme du 11 mars 2011 et de ses dramatiques conséquences, les initiatives conduites par des entreprises et des collectivités françaises participent également au renforcement des liens mutuels.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et japonaises citée par Business France 2013 et 2014, OCDE, FMI, ministères japonais, MAAF, Ambassade de France au Japon.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

FL_180615_02

